

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Représentation du
Conseil Municipal au sein
du Syndicat d'énergie des
Yvelines (SEY)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 juin 2020
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 12 juin 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juin 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200611-20-B-10e-DE
Date de télétransmission : 12/06/2020
Date de réception préfecture : 12/06/2020

OBJET : REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES (SEY)

RAPPORTEUR : Madame HABERT-DUPUIS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est adhérente au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) pour la compétence électricité.

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) étant un syndicat dit « à la carte », il ne répond pas aux dispositions de l'article L. 5211-6-2 3° du Code général des collectivités territoriales relatif à la représentation substitution qui s'applique aux syndicats à fiscalité propre.

Il convient donc de revenir aux statuts du syndicat afin de fixer le nombre de représentants à désigner dans la cadre de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye.

L'article VI des statuts du SEY précise que les collectivités adhérentes ayant une population comprise entre 0 et 100 000 habitants disposent de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par tranche entière de 25 000 habitants et d'un délégué titulaire et d'un suppléant par tranche inférieure à 25 000 habitants.

Le chiffre de la population totale de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye s'élevant à 45 916 habitants, elle dispose de 3 titulaires et de 3 suppléants à élire au sein du comité syndical du SEY.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des représentants de la Ville au sein du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

Il convient de procéder à l'élection de ces représentants.

L'article L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les délégués sont désignés par le conseil municipal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les syndicats intercommunaux sont des organismes auxquels la ville a confié des fonctions de gestion. Il appartient donc à la majorité municipale d'y être représentée. Le choix des délégués peut se faire parmi tous citoyens éligibles au conseil municipal de la Ville.

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

Titulaires : Serge MIRABELLI, Elisabeth GUYARD, Christine GOTTI

Suppléants : Maurice SOLIGNAC, Nicolas LEGUAY, Ilham NASRI

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ELIT au sein du Syndicat d'Énergie des Yvelines :

Titulaires : Serge MIRABELLI, Elisabeth GUYARD, Christine GOTTI

Suppléants : Maurice SOLIGNAC, Nicolas LEGUAY, Ilham NASRI

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye